



CENTRE DE CONGRÈS
ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS
LEVIS CONVENTION CENTRE

Manuel de l'exposant

Document référence

Le promoteur est responsable de la préparation et de la distribution du manuel de l'exposant. Le présent aide-mémoire constitue un document d'encadrement utile à sa préparation.

5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B2
www.centrecongreslevis.com



TABLE DES MATIÈRES

ÉVÈNEMENT.....	3
MONTAGE	3
DÉBARCADÈRE	3
STATIONNEMENT	4
STAND D'EXPOSITION.....	4
MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE	4
SERVICES AUDIOVISUELS	5
SERVICES INTERNET	5
LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	6
OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS.....	6



DOCUMENT RÉFÉRENCE POUR LA PRÉPARATION DU MANUEL DE L'EXPOSANT

Nous vous proposons une liste d'éléments qui serviront à bâtir votre manuel de l'exposant. Il est essentiel que ce manuel soit approuvé par le coordonnateur de votre événement avant de le faire parvenir à vos exposants.

ÉVÈNEMENT

Salon Santé, bonheur et abondance – Salle Lévis/St-Romuald

Jour	Date	Heure			
Vendredi	6 septembre 2019	de	16h	à	21h
Samedi	7 septembre 2019	de	10h	à	18h
Dimanche	8 septembre 2019	de	10h	à	17h

MONTAGE

Jour	Date	Heure			
Vendredi	6 septembre 2019	de	6h	à	16h

DÉBARCADÈRE

Jour	Date	Heure			
Vendredi	6 septembre 2019	de	6h	à	16h

La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées du Centre de congrès et d'expositions de Lévis et doivent s'effectuer par le débarcadère.

Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis acceptera le matériel à partir du vendredi, 6 septembre 2019 à compter de 6h00 AM seulement. Des frais d'entreposage pré-événement s'appliqueront pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date.



DÉBARCADÈRE

Débarcadère – Quai numéro 1
5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B2

Ce quai est réservé aux petites voitures et aux camions, et son accès est situé au niveau du sol.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

Débarcadère – Quais numéro 2 & 3
5750, rue J.-B.-Michaud
Lévis (Québec) G6V 0B2

Ce quai est réservé aux cubes et aux camions-remorques.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.

STATIONNEMENT

Voitures

Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis met à la disposition de ses invités plus de 500 espaces de stationnement gratuit à l'extérieur et 180 places de stationnement payant à l'intérieur, au coût de 12\$ par jour.

Véhicules lourds

Des ententes doivent être prises avec votre coordonnateur afin de stationner des véhicules lourds dans le stationnement extérieur du Centre de congrès et d'expositions de Lévis. Il faut aviser votre coordonnateur de la présence de ces véhicules dans le stationnement.

STAND D'EXPOSITION 8' x 8'

Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis fournira, pour chaque kiosque (grandeur: 8' X 8') :

- Une table de 6' x 30" nappée en noir
- Deux chaises
- Une prise électrique de 15 ampères
- Accès à internet sans fil

MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE

Tout exposant qui expédie son matériel directement au Centre de congrès et d'expositions de Lévis et qui n'est pas sur place pour le recevoir comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du Centre de congrès et d'expositions de Lévis et que des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer. De plus, le Centre de congrès et d'expositions de Lévis ne pourra être tenu responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire.

Tout exposant, s'il le désire, peut manutentionner lui-même son matériel avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Centre de congrès et d'expositions de Lévis. Le nombre de chariots est limité, mais le personnel fera tout en son possible pour vous fournir l'équipement requis dans les meilleurs délais.



CENTRE DE CONGRÈS
ET D'EXPOSITIONS DE LÉVIS
LEVIS CONVENTION CENTRE

Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis dispose de très peu de zones d'entreposage à proximité des salles d'exposition. Nous nous réservons la gestion de ces espaces. L'entreposage pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en complétant le bon de commande approprié. La tarification comprend uniquement l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. Des frais de manutention pourraient s'appliquer pour le déplacement de caisses ou de boîtes vides entre la salle d'exposition et la salle d'entreposage, avant et/ou après l'événement.

La livraison de votre marchandise devra être fait uniquement le vendredi, 6 septembre 2019 et la récupération de votre marchandise devra être fait uniquement le dimanche, 8 septembre 2019.

Aucune boîte de carton ni de caisse de transport vides ne seront tolérées à l'intérieur ou à l'arrière du stand.

SERVICES DE MESSAGERIE

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels FedEx, UPS, Purolator ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Dans certains cas, les services de messagerie ne déclarent pas que les frais sont à payer par l'expéditeur lors de la livraison et le CCEL reçoit parfois une facture 30-90 jours après la fin de l'événement. Dans ces situations, l'exposant sera refacturé avec des frais d'administration.

Il est de la responsabilité des exposants de contacter les services de messagerie pour la récupération du matériel après l'événement. Les exposants doivent également apposer sur toutes les boîtes à expédier le « Bon de connaissance » du service de messagerie en question.

SERVICES AUDIOVISUELS, D'ACCROCHAGE ET D'ÉLECTRICITÉ

Le fournisseur technique officiel au Centre de congrès et d'expositions de Lévis est Lambert Distributions. Lambert Distributions a l'exclusivité en ce qui a trait à l'accrochage, aux points d'ancrage ainsi qu'aux besoins en électricité supérieure aux prises électriques standards. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter directement notre fournisseur.

Lambert Distributions

Monsieur Daniel Lambert

Téléphone : 581-308-9089

Courriel : d.lambert@lambertdistributions.com

SERVICES INTERNET

Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à Internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement. Couverture totale et sans frais des salles de réunions, d'expositions et des espaces publics.

Le service gratuit correspond à un accès de 2 mb/s en aval et 2 mb/s en amont.

Si la vitesse gratuite offerte ne correspond pas à vos besoins, chaque personne, via Wi-Fi, peut accéder à une connexion de vitesse supérieure de 10mb/s en aval et 5 mb/s en amont, moyennant des frais de 5\$ par connexion.

SERVICE DE LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Notre fournisseur officiel de services audiovisuels, Lambert Distributions, dispose de toute l'expertise et l'équipement nécessaires pour subvenir à vos besoins en matériel informatiques. Vous pouvez les joindre au :

Lambert Distributions

Monsieur Daniel Lambert

Téléphone : 581-308-9089



OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

OBLIGATIONS

Assurances

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, qu'elle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles

L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée à chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Centre de congrès et d'expositions de Lévis, sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

RESTRICTIONS

Aires communes

L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les halls, les moniteurs de signalisation, les écrans au plasma, les issues de secours de l'immeuble ou les autres salles du Centre.

Animaux

La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du Centre de congrès et d'expositions de Lévis. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.

Appareils de cuisson

Pour des raisons de sécurité et de ventilation, aucun appareil de cuisson ne peut être installé dans les salles du Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Autocollants

Les autocollants, quels qu'ils soient, sont strictement interdits par le Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

Ballons et confettis

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de votre événement. Des frais pourraient s'appliquer pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Centre de congrès et d'expositions de Lévis, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence d'enfants au débarcadère et dans la salle d'exposition n'est pas recommandée pendant les périodes de montage et de démontage.



Incendie	L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Demandez le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.
Limites sonores	Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs dérangeantes pour les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à quatre pieds de la source du bruit. Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis est le seul juge en la matière.
Ruban adhésif	Le seul adhésif permis au Centre de congrès et d'expositions de Lévis est le suivant : Carrés de montage de grand rendement Scotch, Marque 3M, Modèle 111.
Sécurité	Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si vous désirez de la sécurité additionnelle, vous devez en faire la demande au coordonnateur de votre événement.
Services alimentaires	Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur du Centre. Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée sans l'autorisation écrite de la direction du Centre de congrès et d'expositions de Lévis.
Tabac	Le Centre de congrès et d'expositions de Lévis offre un environnement sans fumée. Depuis le 31 mai 2006, selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et dans les débarcadères, sans aucune exception.
Véhicules motorisés	L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Demandez le document « Mesures de sécurité et prévention des incendies » au coordonnateur de votre événement.